



PROJET DE REGLEMENTATION DE BOISEMENT

D'APINAC, MERLE LEIGNEC ET ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE

Enquête publique

Dans le cadre de la mise à jour de la réglementation de boisement des communes d'Apinac, Merle Leignec et St Hilaire Cusson la Valmitte, le projet de zonage et de contenu de la réglementation, validé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, fera l'objet d'une enquête publique du lundi 27 octobre 2025 à 14h00 au vendredi 28 novembre 2025 jusqu'à 12h00.

Cette enquête est ouverte par arrêté (AR-2025-07-230) du Président du Département.

Monsieur Patrick BREYTON, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture des secrétariats des communes concernées ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur (Réglementation de boisement) - 100 place de l'église, 42550 Apinac ou les envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : ep.rb.breyton@loire.fr.

Les observations déposées par voie électronique seront accessibles sur le site www.loire.fr/enquetepublique

Heures d'ouverture des secrétariats, à savoir:
 APINAC MERLE LEIGNEC
 ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE
 Mardi: 8h-12h et 14h-18h
 Mercredi: 8h-12h
 Jeudi: 8h-12h et 14h-18h
 Lundi, mardi, jeudi, et vendredi : 8h30-12h
 1er Samedi du mois de 8h30-12h

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h
 Ce dossier sera consultable sur le site internet du Département de la Loire à www.loire.fr/enquetepublique, ou sur un poste informatique mis à disposition au Département de la Loire, 22 rue Paul PETIT, 42022 SAINT ETIENNE uniquement sur rendez-vous (04 77 43 71 20), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mairies concernées, du lundi 27 octobre 2025 à 14h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 12h00 aux jours et heures d'ouverture des secrétariats (sauf fermeture exceptionnelle).

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes:

- 1: la délibération du Département prévue à l'article R.126-1 du Code Rural et de la pêche maritime,
- 2: un plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3,
- 3: le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,
- 4: la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires,
- 5: le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale,
- 6: une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Apinac, Merle Leignec et Saint Hilaire Cusson la Valmitte pour recevoir les observations:

le lundi 27 octobre 2025 à St Hilaire Cusson la Valmitte de 14h00 à 18h00
 le mercredi 12 novembre à Apinac de 8h00 à 12h00

le vendredi 28 novembre 2025 à Merle Leignec de 8h30 à 12h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée par le public dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Département de la Loire - PADD - DEEFA - Service Agriculture Agroalimentaire et Forêt (AAF) - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT ETIENNE Cedex 1.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Madame Lucie MORIN - Département de la Loire - PADD-DEEFA - Service AAF - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 ST ETIENNE Cedex 1 - tél : 04 77 43 71 20



SARL DOMINIQUE BOURRIN

SARL au capital de 1600 €
 Siège social : 1796 rd 19 42520 Roisey
 494 234 917 RCS de Saint-Etienne

Modifications

Aux termes de l'AGE en date du 31/07/2025 les associés ont décidé de:

- Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. BOURRIN Dominique, à compter du 31/07/2025.
- Modifier la dénomination qui devient : A & F BOURRIN, à compter du 01/08/2025.

Mention au RCS de Saint-Etienne

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 octobre 2012, Monsieur Roger André BARNAY, en son vivant retraité, demeurant à LA GRESLE (42460) aux allaires. Né à THIZY-LES-BOURGS (69240), le 29 novembre 1953. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à ROANNE (42300) le 22 juin 2025.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître GRAZZINI Notaire, notaire à CHAUFFAILLES (71170) 13 place de l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me GRAZZINI notaire à CHAUFFAILLES, référence CRPCEN: 71082 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L 43 EVENT

SARL au capital de 1 000 €
 Siège social : UNIEUX (42240) 10 B rue de l'Industrie et lieudit la Fenderie et la Plaine
 RCS SAINT-ETIENNE 531 859 965

Non dissolution

L'A.G.M. du 25.09.2025 de la société a décidé, en application de l'article L.223-42 du Code de commerce et des dispositions statutaires de ne pas prononcer la dissolution de la société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE, LE GERANT



AU PARTOURET

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 44 000 EUROS
 Siège social : Zone Artisanale ou Zone d'Activité la Gare BURDIGNES (42220)
 843 533 571 RCS ST ETIENNE

Non dissolution

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 24/09/2025, il résulte que les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au GTC de SAINT ETIENNE. Pour avis

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SA au capital de 1.000.395.971,25 Euros
 Siège social: Paris 75009, 29 Boulevard Haussmann
 552 120 222 RCS PARIS,

Avis

Avis le public que la garantie qu'elle avait accordée par l'intermédiaire du Centre de Services SG 253 Route de Mittelhausbergen BP 60026 67012 STRASBOURG CEDEX à LADRET Justine Marie, nom commercial J A IMMOBILIER, Affaire personnelle commerçant, ayant pour numéro unique d'identification 822 423 315 R.C.S. Saint-Etienne, ayant son siège social à MONTBRISON (42600) 59 Chemin de la Loge, au titre de son activité d'ADMINISTRATEUR DE BIENS visée par la loi modifiée n° 70-9 du 2 janvier 1970, prendra fin dans un délai de trois jours francs après la présente publication.

Les créances, s'il en existe, devront être produites entre les mains de l'agence sus-indiquée de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE dans les trois mois du présent avis.

Une question ?
 Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
 ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Vente par adjudication et droit de préemption du fermier

Mon propriétaire m'informe que ses terrains, sur lesquels j'ai un bail rural, vont être vendus aux enchères, au tribunal. Aurai-je un droit de préemption ?

Qu'il s'agisse d'une vente normale ou d'une vente par adjudication, le fermier bénéficie d'un droit de préemption.

Lorsqu'il s'agit d'une vente par adjudication, une procédure particulière s'applique énoncée à l'article L 412-11 du code rural. Dans un premier temps le notaire ou le greffier en chef du tribunal doit convoquer le fermier 20 jours au moins avant la date de l'adjudication par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier. Ensuite, si l'adjudication est prononcée au profit d'un tiers, le preneur dispose d'un nouveau délai de 20 jours pour faire connaître par acte authentique ou par acte d'huissier sa décision de faire valoir son droit de préemption à la personne qui l'a convoqué. L'absence de réponse dans le délai imparti équivaut à un refus de préempter. Le bénéfice du droit de préemption n'est reconnu qu'au fermier en place ou à son descendant subrogé. Le conjoint ou le partenaire pacsé ne sont pas concernés par ce droit de préemption. Le fermier qui préempte est soumis aux clauses du cahier des charges. Enfin l'action en révision du prix et des conditions de la vente ne lui est pas ouverte. Le fermier qui préempte lors d'une vente par adjudication est tenu d'exploiter le bien préempté pendant neuf ans en qualité de propriétaire. ■

Marie-Christine Persol,
 FDSEA de la Loire, Service juridique

Cours et marchés

Fruits et légumes

| unité : le kg* (*) unité utilisée sauf mention contraire | Cotations du | Lyon | Avignon-Cavaillon | Rungis |
|---|--------------|------------|-------------------------|--------------------|
| | | 30/09/2025 | 25/09/2025 | 30/09/2025 |
| Artichaut Cardinal France cat I colis de 15 (la pièce) | | 1,40 € | - | - |
| Aubergine France | | 2,30 € | 2,50 € | 3,20 € |
| Bette France | | 1,70 € | - | 2,00 € |
| Carotte France cat.I 12 kg | | 1,10 € | 1,20 € | 1,00 € |
| Céleri rave France | | 1,55 € | - | 1,30 € |
| Chicorée frisée France cat I colis de 10 (la pièce) | | 1,90 € | 2,05 € | (les 6) 13,00 € |
| Chou blanc France cat I | | 1,10 € | - | 1,00 € |
| Chou frisé France cat I | | 0,80 € | (colis 6) 1,85 € | - |
| Chou rouge France cat I | | 1,10 € | - | 1,20 € |
| Concombre France cat I 400-500 g colis de 12 (la pièce) | | 0,67 € | 0,90 € | (500-600 g) 0,70 € |
| Courge Butternut France | | 1,00 € | 1,30 € | 1,10 € |
| Courge Muscade France | | 0,90 € | 1,05 € | 1,20 € |
| Courge Potimarron France | | 1,10 € | 1,55 € | 1,00 € |
| Courgette verte France cat I 14-21 cm | | 1,10 € | 1,55 € | 1,10 € |
| Échalote France cat I | | 1,80 € | 1,80 € | 1,60 € |
| Endive France extra colis 5 kg | | 2,10 € | 2,35 € | 1,90 € |
| Epinard France cat I | | 2,40 € | 2,55 € | 2,10 € |
| Haricot vert France ramassé machine cat I fin | | 1,80 € | - | 1,60 € |
| Laitue Feuille de chêne blonde France cat. I colis de 12 (la pièce) | | 0,65 € | 0,95 € | (12 pièces) 9,00 € |
| Laitue Feuille de chêne rouge France cat. I colis de 12 (la pièce) | | 0,65 € | 0,95 € | (12 pièces) 9,00 € |
| Laitue pommée France cat. I colis de 12 (la pièce) | | 0,65 € | 0,95 € | (12 pièces) 9,00 € |
| Marron France G1 (45-65 kg) sac 5 kg | | 3,90 € | - | 5,00 € |
| Navet rond violet France | | 1,55 € | 2,05 € | 1,50 € |
| Noix Lara fraîche cat I + 32 mm plateau | | 2,50 € | - | - |
| Poire Doyenne du Comice France cat I 75-80 mm plateau 1 rg | | 2,60 € | - | - |
| Poire Williams verte France cat I 65-70 mm plateau 1 rg | | 1,60 € | - | - |
| Poire Williams verte France cat I 70-75 mm plateau 1 rg | | 1,90 € | 2,40 € | - |
| Poireau France colis 10 kg | | 1,20 € | 1,65 € | 1,20 € |
| Pomme de terre Agata France lavée cat. I 50-75 mm sac 10 kg | | 0,45 € | (carton 12,5 kg) 0,85 € | - |
| Pomme de terre Celtiane France lavée cat. I carton 12,5 kg | | 1,30 € | - | 0,90 € |
| Pomme Gala France cat I 150/180 g plateau 2 rg | | 1,20 € | - | - |
| Pomme Gala France cat I 201/270 g plateau 1 rg | | 1,60 € | 2,05 € | 1,60 € |
| Pomme Golden France cat I 136/200 g caisse vrac 1 rg | | 1,00 € | - | - |
| Pomme Golden France cat I 150/180 g plateau 2 rg | | 1,10 € | - | (170/220 g) 1,10 € |
| Pomme Golden France cat I 201/270 g plateau 1 rg | | 1,60 € | 2,05 € | - |
| Pomme Granny smith France cat I 201/270 g plateau 1 rg | | 2,80 € | (170/220 g) 2,30 € | - |
| Pomme Reinette grise du Canada France 150/180 g plateau 2 rg | | 1,50 € | (170/220 g) 2,30 € | - |
| Prune jaune T-C Sun France cat I 55-60 mm plateau | | 2,10 € | 2,60 € | 2,00 € |
| Prune rouge France cat I 40-45 mm plateau | | 1,30 € | 2,60 € | 2,00 € |
| Raisin Chasselas Quercy cat.I plateau | | 2,20 € | - | - |
| Radis demi-long (France) la botte | | 0,70 € | (long) 0,95 € | 0,80 € |
| Tomate ronde France grappe extra colis 10 kg | | 1,80 € | 1,75 € | 1,90 € |

La totalité de la page
 Foires et marchés
 de cette semaine est à retrouver sur
paysansdelaloire.fr

Paysans de la Loire du vendredi 3 octobre 2025

Société Coopérative Avicole
Vert ForezASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

Les adhérents de la Société Coopérative Avicole Vert Forez, dont le siège social est à FEURS, Zone Industrielle Le Forum, sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

Vendredi 24 octobre 2025 à 09h30, Bâtiment Espace de réunion à la Chambre d'Agriculture de la Loire Z.I. du FORUM - 42110 FEURS

L'ordre du jour l'Assemblée Générale Ordinaire (9h30) :

- Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025,
- Examen et Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2025,
- Renouvellement des administrateurs,
- Fixation de l'allocation globale des indemnités aux administrateurs et vote d'un budget formation administrateurs,
- Constatation de la variation du capital social,
- Questions diverses.

Les adhérents pourront, sur demande, prendre connaissance, au bureau administratif, ZI le Forum, 42110 FEURS, à partir du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale Ordinaire, des éléments ci-dessous :

- comptes annuels, et s'ils doivent être établis, comptes consolidés et/ou combinés ;
- document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports, ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative ;
- rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs ;
- rapport sur la gestion du groupe le cas échéant ;
- texte des résolutions proposées ;
- rapports des commissaires aux comptes,
- rapport spécial du ou des commissaires aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Sébastien FRECON

LES VINS DE VIENNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 250 000 €
Siège social : CHAVANAY (Loire)
Lieu dit Jassoux
R.C.S. : SAINT ETIENNE 421 720 897

Changement de Directeur
Général

Le Président a pris acte de la démission de Monsieur Pierre GAILLARD de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 2 juin 2025. Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE

LE PRESIDENT,

GOURCECA

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION
S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : CHAMBEON (Loire),
5 Chemin du Canal
RCS : SAINT ETIENNE 851 731 976

Clôture de liquidation

L'A.G.E. du 23 mai 2025 de la société, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2024

Dépôt légal et RCS : SAINT ETIENNE,
LE LIQUIDATEUR



Commune de la Versanne

ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE RÉVISION
ALLÉGÉE DU PLU

Par arrêté n°2025-09-24/01 du 24/09/2025 le maire de La Versanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de révision alléguée du PLU. Le président du tribunal administratif a désigné Mme Claire-Lise PICHON comme commissaire enquêteur. La personne publique responsable de la révision alléguée du PLU est la commune de La Versanne, représentée par son Maire, Mr André GEOURJON. Tout information relative à l'enquête peut être demandée auprès de la Mairie La Versanne - 79 route de Ruthiange - 42220 LA VERSANNE - 04.77.39.61.31 ou par courrier électronique à : mairie-la-versanne@wanadoo.fr. L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs à partir du 20/10/2025 à 9h30 au 20/11/2025 à 16h30 à la Mairie La Versanne aux jours et heures habituels d'ouverture les lundi et jeudi de 13h à 16h30 et le samedi 15 octobre de 9h à 11h. L'avis d'enquête publique est affiché sur les lieux habituels d'affichage de la commune et sur le site www.la-versanne.fr.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.cc-montsdupilat.fr/communaute-de-communes/les-16-communes/la-versanne> ou dossier papier à la mairie de la Versanne.

Pendant la durée de l'enquête, un registre d'enquête sera accessible en mairie, et la commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le 20/10 de 9h30 à 12h, le 28/10 de 14h à 16h30, le 6/11 de 14h à 16h30, le 20/11 de 14h à 16h30. Les observations peuvent être transmises sous format électronique sur l'adresse mail suivante : mairie-la-versanne@wanadoo.fr ou par courrier adressé à la commissaire enquêteur à la mairie de la Versanne 79 route de Ruthiange 42220 La Versanne.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal approuvera la révision alléguée du PLU, éventuellement modifiée, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire

Cession de fonds de
commerce

Suivant acte reçu par Maître Eric PAILHES, membre de la Société Civile Professionnelle «Eric PAILHES, Lucas MARCOUX, Notaires Associés», titulaire de l'Office Notarial de FIRMINY (Loire), sis au 10, rue du Pont Noir, le 25 juillet 2025, enregistré à SAINT-ETIENNE, le 7 août 2025, 2025 N 01060, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Yannick Jean GIRINON, demeurant à FIRMINY (42700) 13 chemin de Bruchères, Célibataire.

A :
La Société dénommée LA FABRIQUE, dont le siège est à LA SEAUVE-SUR-SEMENE (43140) 40 avenue de la Semene, identifiée au SIREN sous le numéro 988 550810 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LEPUY-ENVELAY.

Désignation du fonds: fonds de commerce de camion ambulancier de pizzas sis à FIRMINY (42700) 13 chemin De Bruchère, connu sous le nom commercial LA FABRIQUE.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

PEPINIERES DU
JAREZ

SARL au capital de 7 650 €
Siège : SORBIERS (42290)
6 Lotissement l'Onzonniere
RCS ST ETIENNE 434 848 339

Non dissolution

L'A.G.M. du 25.09.2025 de la société "PEPINIERES DU JAREZ" a décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce et des dispositions statutaires de ne pas prononcer la dissolution de la société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.

Le Gérant

SPYD DATING

SAS au capital de 500€
Siège social : 4 impasse Bel ami
42290 SORBIERS
RCS St Etienne : 820 501 153 00010

Modifications diverses

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2025, l'AGE a décidé:

1/Transférer le siège social 4 Impasse Bel Ami 42290 SORBIERS au 329 route de Chalain d'Uzore 42130 MARCILLY LE CHATEL et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

2/Nommer nouveau directeur général avec prise de fonctions immédiate de Monsieur BASSO David demeurant 86 rue du gymnase 42130 STE AGATHE LA BOUTERESSE remplaçant de Monsieur RIMBERT Denis Jean Louis directeur général démissionnaire et modifier en conséquence l'article 28 des statuts.

Le reste demeure inchangé

Pour avis,
Le Président



LIBRA JURIS

SELARL EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE
53 357,16 EUROS
Siège social : 1 rue des Martyrs de Vingré
SAINT ETIENNE (42000)
421 216 243 RCS ST ETIENNE

Clôture de liquidation

Aux termes de décisions en date du 22/09/2025, Madame Michèle CHARBOGNE, demeurant à SAINT-ETIENNE (42100) 63 rue Désiré Claude, associée unique et Liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet du 31/07/2025 et constaté la fin de son mandat de Liquidatrice.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de ST ETIENNE.

Pour avis,
la Liquidatrice.

EARL FRUITS ET VINS
BOURRIN

EARL au capital de 10 000 €
Siège social: 1796 RD 19 42520 Roisey
453 624 595 RCS de Saint-Etienne

Modifications

Aux termes de l'AGE en date du 31/07/2025 l'associé unique a décidé de:

- Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. BOURRIN Dominique, à compter du 31/07/2025.

- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes: l'exploitation d'installations photovoltaïques fixées ou intégrées à un ou plusieurs bâtiments dont la société dispose, soit qu'ils aient été apportés par les associés, achetés ou pris à bail par elle ou mis à sa disposition par ses membres., à compter du 31/07/2025.

Mention au RCS de St-Etienne

CHANGEMENT DE REGIME
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MAUBERT-DELAMORINIÈRE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «NOTAIRES SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT», titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (Loire), 1 Place de la République, CRPCEN 42056, le 23 septembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre:

Monsieur François MENDES, retraité, et Madame Marie-Thérèse VILLEGAS, retraitée, demeurant ensemble à BONSON (42160) 43 Avenue de la Mairie. Monsieur est né à GUIMARES (PORTUGAL) le 30 juillet 1954, Madame est née à ELCHE (ESPAGNE) le 20 février 1957. Mariés à la mairie de ANDREZIEUX-BOUTHÉON (42160) le 27 mars 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.



CHABANOL FINANCES

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU
CAPITAL DE 259 000 EUROS
Siège social : 100 route du Chapelier
Lieu dit Les Granges
MONTARCHER (42380)
451 206 650 RCS ST ETIENNE

Modification du capital

Suivant décisions unanimes des associés du 1/08/2025, il a été décidé une réduction du capital social non motivée par des pertes, d'un montant de 159 000 €, pour le ramener de 259 000 € à 100 000 €, par voie de diminution de la valeur nominale des parts sociales composant le capital social ramenée de 100 € à 38,61 € (valeur arrondie), conformément aux articles L 223-34 et R 223-35 du Code de commerce.

Suivant décisions unanimes des associés du 22/09/2025, il a été constaté la réalisation de l'opération ci-dessus, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : capital social : 259 000 € - Nouvelle mention : capital social : 100 000 €.

L'article 2.5 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au GTC de ST ETIENNE.
Pour avis



EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

FIBA HAUT RHIN

9, croisée des Lys
68300 SAINT LOUIS
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

STE3D

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 36 rue Victor Grignard
42000 SAINT-ETIENNE
RCS SAINT ETIENNE - 852 722 115

Non dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 30.06.2025, l'associé unique statuant conformément à l'article L 225-248al 1 du Code de Commerce a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de SAINT-ETIENNE.

VEKA SARL

au capital de 5000 €
21 Rue de la Talaudière
42000 St-Etienne
RCS St-Etienne 499899375

Modifications

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29 sept 2025, il a été constaté que :

La société, initialement constituée sous forme de SARL, est désormais constituée d'un associé unique et prend la forme d'une EURL.

Le siège social est transféré du 21 Rue de la Talaudière à St-Etienne (42000) au 27 Chemin des Favières à St-Georges Hauteville (42610) à compter du 1^{er} octobre 2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de St-Etienne
Pour avis,
La gérance

CHANGEMENT PARTIEL DE
REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GOYET, Notaire Associé à LA TALAUDIÈRE, 38 rue Victor HUGO, CRPCEN 42031, le 28.08.2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux:

ENTRE:
Mr Michel Jean Antoine FRAISSE, et Mme Anne-Laure GERBELOT-BARRILLON, Webmaster, dt ensemble à ST ETIENNE, 9 rue Peyret Lallier. Nés savoir : Mr à Firminy le 31.05.1965 et Mme à Chambéry, le 19.06.1974, Mariés à ST ETIENNE, le 10.07.2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL –
DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 octobre 2012, Mme Marie Jeannine CHAUT, retraitée, vve de M. Marcel RICAN, demeurant à LA TALAUDIÈRE (42350) 27 rue Raoul Follereau, Résidence Marie Romier, née à GUMIERES (42560), le 15/08/1937, décédée à LA TALAUDIÈRE (42350), le 12/02/2025.

A consenti un legs universel.
Suite à son décès, dépôt de testament reçu par Me Marie-Laure PAUZE, Notaire à LA TALAUDIÈRE, 38 rue Victor Hugo, le 25/08/2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, référence CRPCEN: 42031, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tal judiciaire de ST-ETIENNE du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

MAIRIE DE RIVAS

Le Maire
Place de l'église
42340 RIVAS
SIRET 21420185700015

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet: La présente consultation concerne le marché relatif aux travaux d'aménagement de l'ilot du centre bourg de Rivas:

- La construction d'un bâtiment accueillant une Maison des Assistants Maternelles (MAM) ainsi que 2 logements en étage

- La rénovation et extension d'une halle existante accueillant la maison des associations communales ainsi qu'un restaurant.

Référence acheteur: 25FT-0002-R

Type de marché: Travaux

Procédure: Appel d'Offres ouvert

Lieu d'exécution: 1 place de l'église 42340 Rivas

Classification CPV:

Principale: 45212000 - Travaux de construction de bâtiments destinés aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'hébergement et de restaurants

Forme du marché: Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Lot N°1- TERRASSEMENT VRD

Lot N°2- MACONNERIE GROS OEUVRE

Lot N°3- CHARPENTE BOIS - MOB - COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE

Lot N°4- ETANCHEITE

Lot N°5- FACADES

Lot N°6- MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Lot N°7- MENUISERIES METALLIQUES - SERRURERIE

Lot N°8- MENUISERIES INTERIEURES

Lot N°9- PLATRIERIE PEINTURE PLAFONDS

Lot N°10- CARRELAGE FAIENCE

Lot N°11- SOLS MINCES

Lot N°12- ELECTRICITE Cfo - Cfa

Lot N°13- CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION - PLOMBERIE

Conditions de participation

Marché réservé: NON

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé: Actif

Remise des offres: 24/10/25 à 17h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres: jusqu'au 20/03/26

Envoi à la publication le: 26/09/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.loire.fr/e-marchespublics>

SAVEURS DE NOS
FERMES

SARL au capital de 7800 €
Siège social : 23 Avenue Jules Ferry
42400 Saint-Chamond
422 700 930 RCS Saint-Etienne

Modification des dirigeants

Aux termes de l'AGO en date du 16/09/2025 les associés ont pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de Mme BONNARD Monique.

Mention au RCS de Saint-Etienne

Par arrêté ministériel du 16 décembre 2024, le tarif annuel 2025 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.